

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2019

DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MAYOTTE - (N° 1907)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL4

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 5

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« – équipement et développement du Centre Hospitalier de Mayotte ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si on parle de développement durable, il me semble que cela passe aussi par la question sanitaire. Mamoudzou est l'unique ville où se trouve un hôpital (le CHM) dont des annexes sont ouvertes à Dzaoudi (sur Petite-Terre), Chirongui, Kahani, et Dzoumogné. La capacité totale de cet hôpital est, sauf erreur de ma part, de 411 lits sur 5 sites, pour une population variant entre 300 et 400 000 personnes en prenant en compte l'immigration clandestine, ce qui est peu. Le climat favorise les maladies tropicales qui nécessitent, pour être soignées, des moyens plus conséquents. On compte 0,18 médecins pour 1000 habitants en moyenne contre 2 pour 1000 en métropole.